

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE ROULLET-SAINT- ESTÈPHE

Par délibération du 12 mai 2016, le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme.

Par arrêté du 9 novembre 2022, le Président de GrandAngoulême a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roullet-Saint-Estèphe.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Roullet-Saint-Estèphe est prescrite en vue de créer un secteur UXr au sein de la zone UX dans laquelle la hauteur maximale autorisée par le règlement pourra atteindre 18 mètres, afin de permettre la reconquête d'une friche d'activité sur le site de l'ancienne base Intermarché. Cela s'accompagne de la protection des boisements de la trame verte et bleue du schéma de cohérence territoriale à l'intérieur de ce secteur UXr.

La mise à disposition au public se déroulera du lundi 6 février 2023 à 9h au mardi 7 mars 2023 à 16h30 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, **le dossier de modification simplifiée n°3 sera consultable au service Planification de GrandAngoulême** au 139 rue de Paris à Angoulême, sur le site internet de GrandAngoulême : www.grandangouleme.fr et en **mairie de Roullet-Saint-Estèphe**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie de Roullet-Saint-Estèphe ;
- Par écrit : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême - Modification simplifiée n°3 du PLU de Roullet-Saint-Estèphe - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- Par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême et en mairie de Roullet-Saint-Estèphe huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté en conseil communautaire de GrandAngoulême, qui pourra approuver la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Roullet-Saint-Estèphe.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Planification de GrandAngoulême, au 05 86 07 70 38 ou par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr